

CONCOURS

Service des ressources humaines
Division de la dotation

CADRES

DIRECTRICE OU DIRECTEUR DE LA DIVISION DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET SOCIAL

SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE
DIVISION DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET SOCIAL

POSTE PERMANENT

PARTICULARITÉ EXTERNE	La Ville de Québec est à la recherche d'une personne qualifiée afin de pourvoir le poste de directrice ou directeur de la Division du développement communautaire et social au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire.
SOMMAIRE DE LA FONCTION	<p>Assumer l'ensemble des responsabilités reliées à la planification, l'organisation, la direction et le contrôle des activités et ressources se rapportant à l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques et des programmes reliés au développement communautaire et social.</p> <p>Développer, proposer et mettre en oeuvre des stratégies, plans d'action et partenariats assurant le déploiement et la consolidation des interventions municipales en matière de développement communautaire et social, notamment dans les dossiers de l'immigration, l'itinérance, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, l'accessibilité universelle et la jeunesse.</p> <p>Élaborer les politiques et programmes de soutien ainsi que les cadres de référence en matière de loisir et de développement communautaire et social en fonction des objectifs de son service et de la Ville, en assurer le déploiement et la mise en application au sein de l'organisation.</p> <p>Contribuer, en collaboration avec les services municipaux concernés, au développement et à la gestion de différents projets visant l'amélioration des conditions de vie des citoyens et citoyennes, notamment en matière de logement social, de sécurité urbaine et d'aménagement du territoire.</p> <p>Développer, superviser et évaluer différentes ententes avec des partenaires privés, institutionnels ou gouvernementaux notamment les programmes Municipalité amie des aînés (MADA) et Municipalité amie des enfants (MAE).</p> <p>Contribuer à la gestion, l'identification des enjeux, la détermination des priorités, l'élaboration des objectifs et l'évaluation des résultats de l'ensemble des activités du Service.</p>
EXIGENCES	<p>Détenir un diplôme universitaire de 1er cycle dans une discipline appropriée, des études universitaires de 2e cycle sont un atout. Posséder un minimum de huit années d'expérience pertinentes à l'emploi, dont au moins cinq en gestion.</p> <p>Pouvoir démontrer des réalisations significatives dans les domaines d'activités de l'emploi ainsi que la mise en place de partenariats majeurs ou le développement de projet d'innovation sociale.</p> <p>Être capable d'exercer une influence stratégique contribuant à la performance de sa Division et de son Service et à anticiper les enjeux à moyen et long terme en lien avec le domaine d'affaires de sa Division.</p> <p>Posséder une connaissance des organismes communautaires ainsi que des enjeux et dynamiques sociales reliés au domaine d'activités.</p> <p>Posséder de l'expérience en gestion Lean management est un atout.</p>
TRAITEMENT	De 100 378 \$ à 122 462 \$ (échelle 2018)
HORAIRE	35 heures par semaine. L'emploi nécessite une disponibilité à travailler occasionnellement en dehors des heures normales de bureau.

REMARQUE	Le candidat nommé devra mettre son expertise à profit, selon les besoins et priorités identifiés, afin de soutenir l'Organisation municipale de la sécurité civile dans les quatre dimensions soit la prévention, la préparation, l'intervention et le rétablissement, et ce, sans égard aux conditions courantes ou aux activités régulières.
PÉRIODE D'AFFICHAGE	Du 17 au 30 octobre 2019.
NUMÉRO DE CONCOURS	CADRR-047-2019
INSCRIPTION	Les personnes intéressées et répondant aux exigences doivent postuler en ligne en accédant au site Internet de la Ville de Québec situé à l'adresse suivante : www.ville.quebec.qc.ca dans la rubrique « Emplois et stages ». Les candidatures seront analysées sur la foi des documents soumis au moment de l'inscription.
ÉQUITÉ EN EMPLOI	La Ville de Québec souscrit au principe d'équité en emploi et applique un programme d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes, les autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées.